

## NATIONAL 2 JEUNES - Zones 1 et 2 4ème TOUR DU CRITÉRIUM FÉDÉRAL

JUNIORS Garçons et Filles  
CADETS et CADETTES  
MINIMES Garçons et Filles  
BENJAMINS et BENJAMINES

### Convocation

**DATES : samedi 11 et dimanche 12 Mars 2023**

### LIEU : VERN SUR SEICHE (35)

Complexe Sportif du Champ Brûlon  
rue du Champ-Brûlon 35770 VERN SUR SEICHE  
Tél : 07 70 02 49 19      Site internet: <https://www.usverntt.fr>

**Pour toutes les catégories : JUNIORS, CADETS, MINIMES et BENJAMINS MESSIEURS et DAMES**

#### HORAIRES

Début du pointage

#### Samedi

à partir de 09h30 ( toutes catégories )  
jusqu'à 10h15 (JG,CG,MG,BG,JF et CF)  
et jusqu'à 13h45 (MF et BF),

#### Dimanche

toutes les catégories

Début des épreuves

10h30 sauf pour les BF et MF (14h00)

09h00

Fin des épreuves

vers 20h00

vers 16h30

**Toutes les parties se disputent au meilleur des 5 manches (en 11 points)**

#### Responsable Sportif zones 1 et 2 jeunes

**Mr Gérard VINCENDON-DUC**

3, allée du Cerisier

53940 LE GENEST ST ISLE

Tél. fixe : 02 43 69 09 26

Tél. mobile : 06 16 96 27 42

Courriel : [gerardvincendonduc@orange.fr](mailto:gerardvincendonduc@orange.fr)

#### Juge-arbitre

**Mr Gérard LE PAPE**

CROAS AR MINE

29720 PLONEOUR LANVERN

Tél. fixe :

Tél. mobile : 06 83 04 11 11

Courriel : [gerard.lepape@hotmail.com](mailto:gerard.lepape@hotmail.com)

#### Responsable Organisation

**Mr Pascal BOYER**

La Barricade

35770 VERN SUR SEICHE

Tél. fixe :

Tél. mobile : 07 70 02 49 19

Courriel : [usverntt@free.fr](mailto:usverntt@free.fr)

#### Responsable des Epreuves

**Mr Jacques LABRUE**

7, allée Guy Ropartz

35235 THORIGNÉ-FOUILLARD

Tél. fixe :

Tél. mobile : 06 12 43 82 23

Courriel : [yoann.labrue@laposte.net](mailto:yoann.labrue@laposte.net)

#### CONDITIONS MATÉRIELLES

Tables " bleues "

Balles "*Nittaku Premium 40+ \*\*\* blanches*"

**Prendre note des Infos Diverses (onglet "Règlement", onglet "Lieux" et onglets "HG")**

# CRITÉRIUM FÉDÉRAL 2022-2023

## Organisation 4ème tour du 11 et 12 Mars 2023 INFOS DIVERSES

**En cas de forfait prévenir d'urgence: Gérard VINCENDON-DUC**  
**mail: gerardvincendonduc@orange.fr ou tél: 06 16 96 27 42**

**Les forfaits seront remplacés jusqu'au mardi soir 07 Mars 2023 à 23h59**

**Nombre de montées de nos Zones 1 et 2 vers la N1 en fonction des catégories après les tours 1, 2 et 3 :**

Catégories	Zones 1 et 2
Seniors Messieurs et Dames	3 premiers en N1 Seniors
Juniors Garçons et Filles	3 premiers en N1 Juniors ou en N2 Seniors
Cadets et Cadettes	3 premiers en N1 Cadets ou en N2 Juniors
Minimes Garçons et Filles	2 premiers en N2 Cadets
Benjamins et Benjamines	2 premiers en N2 Minimes

**Nombre de montées de nos Zones 1 et 2 vers la N1 en fonction des catégories après le dernier tour :**

Catégories	Zones 1 et 2
Seniors Messieurs et Dames	2 premiers en N1 Seniors
Juniors Garçons et Filles	2 premiers en N1 Juniors s'ils restent dans la même catégorie ou en N2 Seniors
Cadets et Cadettes	2 premiers en N1 Cadets s'ils restent dans la même catégorie ou en N2 Juniors
Minimes Garçons et Filles	2 premiers en N2 Cadets
Benjamins et Benjamines	2 premiers en N2 Minimes

**Nombre de montées de chaque Ligue vers notre Groupe 1 et 2 en fonction des catégories après les tours 1, 2 et 3 :**

Catégories	Ile de France	Pays de Loire	Bretagne	Centre Val de Loire
Seniors Messieurs	6	4	3	3
Jeunes Garçons	3	3	2	2
Seniors Dames	3	2	1	1
Juniors et Cadettes Filles	3	3	2	2
Minimes et Benjamines Filles	2	2	1	1

**Nombre de montées de chaque Ligue vers notre Groupe 1 et 2 en fonction des catégories après le dernier tour :**

Catégories	Ile de France	Pays de Loire	Bretagne	Centre Val de Loire
Seniors Messieurs	3	2	2	2
Jeunes Garçons	1	1	1	1
Seniors Dames	2	1	1	1
Juniors et Cadettes Filles	1	1	1	1
Minimes et Benjamines Filles	1	1	1	1

La montée est acquise lorsqu'il n'y a pas de changement de catégorie

Ces chiffres pourront être revu suite à la réunion après le dernier tour des responsables de chaque Ligue et des responsables Nationaux

**Le Classement de 1 à 48, 1 à 24, 1 à 32 ou 1 à 16 est administratif** : il pourra être modifié par tirage au sort du Juge-arbitre et selon les forfaits et repêchages éventuels.

**Le joueur doit présenter au juge-arbitre un document officiel permettant de vérifier l'exactitude de sa licenciation et sa situation vis-à-vis du certificat médical.**

- Si la mention « **en règle avec la certification médicale** » figure sur le document présenté, le joueur est autorisé à jouer.
- Si la mention « ni entraînement, ni compétition » figure sur le document présenté, il doit fournir un certificat médical indépendant en cours de validité.
- **S'il ne peut pas justifier de sa licenciation, il n'est pas autorisé à jouer.**

Pour vérifier l'exactitude de la licenciation d'un joueur, il convient d'utiliser l'un des moyens ci-dessous :

- Attestation de licence personnelle au format pdf (imprimée ou en format informatique);
- Attestation de licence collective au format pdf (imprimée ou en format informatique);
  - Accès internet à l'adresse suivante : <http://www.fft.com/licence>
- Accès à la base de données fédérale à l'adresse suivante : <http://spid.fft.com/spid/home.do>
  - Accès à l'application « FFFT » pour smartphones (Android et IOS)

(Voir articles II.606.1 et II.606.2 du chapitre 6, titre II du règlement administratif 2022).

Les personnes présentes sur "le banc" situé à proximité de l'aire de jeu, doivent être titulaires d'une licence loisir ou compétition. (rappel : un seul "coach" par joueur pour les compétitions individuelles); le juge-arbitre doit s'assurer de leur licenciation (application de l'article II.606 du chapitre 6, titre II du règlement administratif 2022).

**ABANDON** : En cas d'abandon, la prise en compte des points pour le classement individuel s'effectue ainsi : "Quand un des deux joueurs ne se présente pas dans l'aire de jeu, il perd les points qu'il aurait dû perdre s'il avait participé et perdu cette partie. Son adversaire n'est pas crédité des points qu'il aurait pu gagner. Ceci ne concerne que la première partie non jouée." (application de l'article IV.202.2 du chapitre 2, titre IV du règlement administratif 2022).